

Fiche Adhérent 2023-2024

Atelier : **ATELIER CREATIF** Animatrice : **Mégane BRELAY MOONS**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER Faire un chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le
	Cotisation Atelier	40 €/séance ou 100 €/les 4 séances	A régulariser directement à l'animatrice

Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

ATELIER CREATIF Année 2023-2024

Animatrice, Mégane BRELAY MOONS ☎ : 06.52.73.94.16

Jour : **Tous les mardis**

Lieu : **Salle Bleuet**

Horaires : de **20h00 à 22h00**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS.	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire 1 chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an
	Cotisation à l'Atelier CREATIF A régulariser directement à l'animatrice	40 €/séance ou 100 €/4 séances

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**ATELIER CREATIF** pour l'année **2023-2024**.

Date :

Signature :